



Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 24 septembre 2024

Le 24 septembre 2024, 84 élus du Grand-Figeac se sont réunis en séance plénière, à ASPRIERES.

Festival de théâtre de Figeac : reconnaissance d'intérêt communautaire

Comme annoncé depuis le printemps 2024, le festival de théâtre change de mains à partir de l'édition 2025.

En accord avec le Scénograph', qui renouvelle son projet de scène conventionnée d'intérêt national dans le même temps, la Ville de Figeac a sollicité la Communauté de Communes pour assurer le portage de cet évènement culturel marquant pour le territoire.

Le festival de théâtre de FIGEAC, organisé depuis 2001, réunit chaque année des milliers de spectateurs. Depuis sa création, la mise en œuvre de ce festival a été confiée successivement aux Tréteaux de France – Centre Dramatique National, au Centre National Pour le Théâtre et le Théâtre Musical (CNPTM) puis au ScénOgraph' depuis 2018.

Au regard de son caractère structurant, sa dimension régionale et nationale, sa participation à l'identité territoriale, mais également la reconnaissance de son contenu artistique et culturel, son professionnalisme et enfin les dispositions prises en matière d'accessibilité, ce festival répond aux conditions de reconnaissance d'intérêt communautaire.

Après avoir créé un poste en juin 2025 pour en assurer la direction artistique, le travail est d'ores et déjà engagé pour élaborer le programme et la conception de l'édition 2025, dont le fil conducteur sera présenté à la fin du premier trimestre 2025.

Compétence Eau et Assainissement : point d'étape vers 2026

Malgré plusieurs réécritures réglementaires depuis 2015 et l'introduction de ce transfert obligatoire vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le transfert de la compétence Eau et Assainissement est fixé au 1^{er} janvier 2026 des Communes vers la Communauté de Communes.

Au fil des années, l'objectif de consolider cette compétence à une échelle permettant la gestion raisonnée de la production d'eau, de sa distribution et de l'assainissement, tout en tenant compte des enjeux colossaux d'investissements et de gestion de la ressource, se confronte à la réalité de cette compétence sur le territoire : morcelée pour l'assainissement et répartie entre grands syndicats et Communes en gestion directe pour l'eau.

Forte de ce constat, la Communauté de Communes a travaillé avec les Maires, actuellement compétents, pour définir l'organisation cible au 1^{er} janvier 2026.

Souhaitant avant tout impacter le moins possible le service à l'utilisateur, la Communauté a retenu une organisation qui reproduira au plus près l'organisation actuelle :

- 78 services d'eau actuellement sous gestion syndicale resteront dans cette organisation au 1^{er} janvier 2026, avec pour objectif que l'assainissement collectif soit géré de façon cohérente dès lors que les syndicats détiennent cette compétence ;
- La gestion des 14 autres services d'eau, actuellement sous gestion communale ou syndicale infracommunautaires, se verra subdéléguée aux gestionnaires historiques : les Communes ou les syndicats compétents assureront ainsi la gestion de ces services pour le compte de la Communauté de Communes, qui en assurera la supervision et la responsabilité.

L'objectif est clairement d'assurer un transfert dans la continuité de gestion des services en place.

Habitat : une politique volontariste

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand-Figeac, couvrant la période d'août 2023 à juillet 2024, vise à adapter l'offre de logements aux besoins locaux. Il se décline en plusieurs orientations stratégiques :

1. **Renforcer l'attractivité résidentielle** : Augmenter l'offre de logements près des pôles d'emplois et services, avec un objectif de 222 nouvelles résidences principales par an.
2. **Réhabilitation énergétique et attractivité des centres-bourgs** : Accompagner les Communes dans la valorisation de leurs centres, soutenir les opérations de rénovation urbaine, et lutter contre la vacance des logements.
3. **Requalifier l'habitat social public** : Mettre en place des partenariats avec les acteurs du logement social, créer une Conférence Intercommunale du Logement, et produire des logements sociaux à loyers modérés.
4. **Adapter les solutions de logement pour les populations fragilisées** : Améliorer l'offre pour les seniors et les personnes handicapées, développer des logements transitoires, et lutter contre l'habitat indigne.
5. **Maîtriser le foncier à vocation d'habitat** : Définir une stratégie foncière pour limiter la consommation d'espace et promouvoir des formes d'habitat innovantes.
6. **Développer les outils d'observation et d'animation du PLH** : Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier, et organiser des réunions d'évaluation annuelles.

Le PLH est un document stratégique qui guide la politique locale de l'habitat, en tenant compte des spécificités et des besoins du territoire.

Un premier bilan de sa mise en œuvre à 1 an a été présenté, avec notamment des actions phares comme l'instauration de l'aide à la sortie de vacances et l'avancement du programme de rénovation et d'adaptation des logements « Habiter mieux le Grand-Figeac ».